

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 28 septembre 2026</p> <p><i>Rapporteuse : Madame Christelle DELOISON</i></p>	<p>CA-DEL-2026- 131</p>
--	---	------------------------------------

Modification du tableau des emplois

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guy Bonin d'Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Francis TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Aïcha AHRAOUI-GAVINET, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (73).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Bastien SORET (par procuration à Guy ALDEGUER), Angéline CIANCI (par procuration à Nicolas ANDRÉ) et Huguette DENIS (par procuration à Johann MITTELHAUSSER) (3).

Conseiller absent : Monsieur Victor HENNEBELLE (1).

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice JAOUEN.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Madame Christelle DELOISON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 4, L. 311-1, L. 313-1, L. 313-4, L. 332-8 et L. 332-14,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la Communauté d'Agglomération sont créés par le conseil communautaire, lequel fixe les emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services et précise, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que, le cas échéant, les conditions dans lesquelles il peut être pourvu par un agent contractuel territorial,

CONSIDÉRANT la possibilité de recourir à des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents lorsque le recrutement de fonctionnaires s'est révélé infructueux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE DE CRÉER, pour répondre aux besoins des services :

- 2 postes permanents d'adjoint territorial du patrimoine, à temps complet, relevant du grade d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C, destinés à être occupés par des fonctionnaires.

À défaut de recrutement d'un fonctionnaire, chacun de ces emplois pourra être pourvu temporairement par un agent contractuel, dans les conditions prévues à l'article L. 332-14 du Code général de la fonction publique, afin d'assurer la continuité du service dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et sous réserve de l'accomplissement des formalités de publicité de la vacance d'emploi. Un recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 ne pourra intervenir que si l'un des cas prévus par cet article est caractérisé et expressément motivé.

Les missions de ces emplois comprennent la participation à l'accueil du public, notamment pour le prêt, le retour des documents et le conseil aux usagers, la gestion des collections, la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la programmation culturelle de la bibliothèque, ainsi que la préparation et l'animation d'ateliers culturels et créatifs.

-1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet, relevant de la filière technique, catégorie C, qui sera occupé par un fonctionnaire.

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu temporairement par un agent contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-14 ou L.332-8 du Code Général de la fonction publique.

Relèvent de cet emploi d'agent technique polyvalent en petit enfance la gestion des repas en liaison froide des enfants en bas âge (remise en température des plats, découpe des entrées et des fruits), la gestion des stocks alimentaires, des stocks de produits d'entretien, la gestion du linge (réception du linge, distribution dans les sections) et l'entretien des locaux.

- 1 poste permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet, relevant de la filière culturelle, catégorie B, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne du 1er juillet 2026 par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne.
- 1 poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet, relevant de la filière technique, catégorie C, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne du 1^{er} juillet 2026 par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne.

Dans le cadre des nominations prononcées au titre de la promotion interne, les emplois correspondant aux anciens grades des agents nommés seront supprimés du tableau des emplois dans un second temps. Cette suppression interviendra après avis du Comité social territorial et fera l'objet d'une délibération distincte du Conseil communautaire.

APPROUVE la modification du tableau des emplois pour tenir compte de ces modifications dans les cadres d'emplois concernés.

Cadres d'Emplois	Grades	Effectifs budgétaires Situation ancienne	Effectifs budgétaires Situation nouvelle
Filière culturelle			
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B)	Assistant de conservation Pal de 1 ^e classe	2	2
	Assistant de conservation Pal de 2 ^e classe	2	2
	Assistant de conservation	4	5
Adjoint territorial du patrimoine (Catégorie C)	Adjoint territorial du patrimoine Pal de 1 ^e classe	2	2
	Adjoint territorial du patrimoine Pal de 2 ^e classe	7	7
	Adjoint territorial du patrimoine	7	9
Filière technique			
Agents de maîtrise territoriaux (Catégorie C)	Agent de maîtrise Pal	2	2
	Agent de maîtrise	1	2
Adjointes techniques territoriales (Catégorie C)	Adjoint technique territorial Pal de 1 ^e classe	2	2
	Adjoint technique territorial Pal de 2 ^e classe	8	8
	Adjoint technique territorial	20 temps complet 23 temps non complet	21 temps complet 23 temps non complet

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026, chapitre 012.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Secrétaire,


Fabrice JAOUEN

Le Président,


Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le **05 OCT. 2026** et sa publication le **05 OCT. 2026**